

REGLEMENT GRAPHIQUE  
APRES DECLARATION DE PROJET N°2  
VALANT MISE EN COMPATIBILITE  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Echelle : 1/7 500°

PLU approuvé : 19 juin 2017

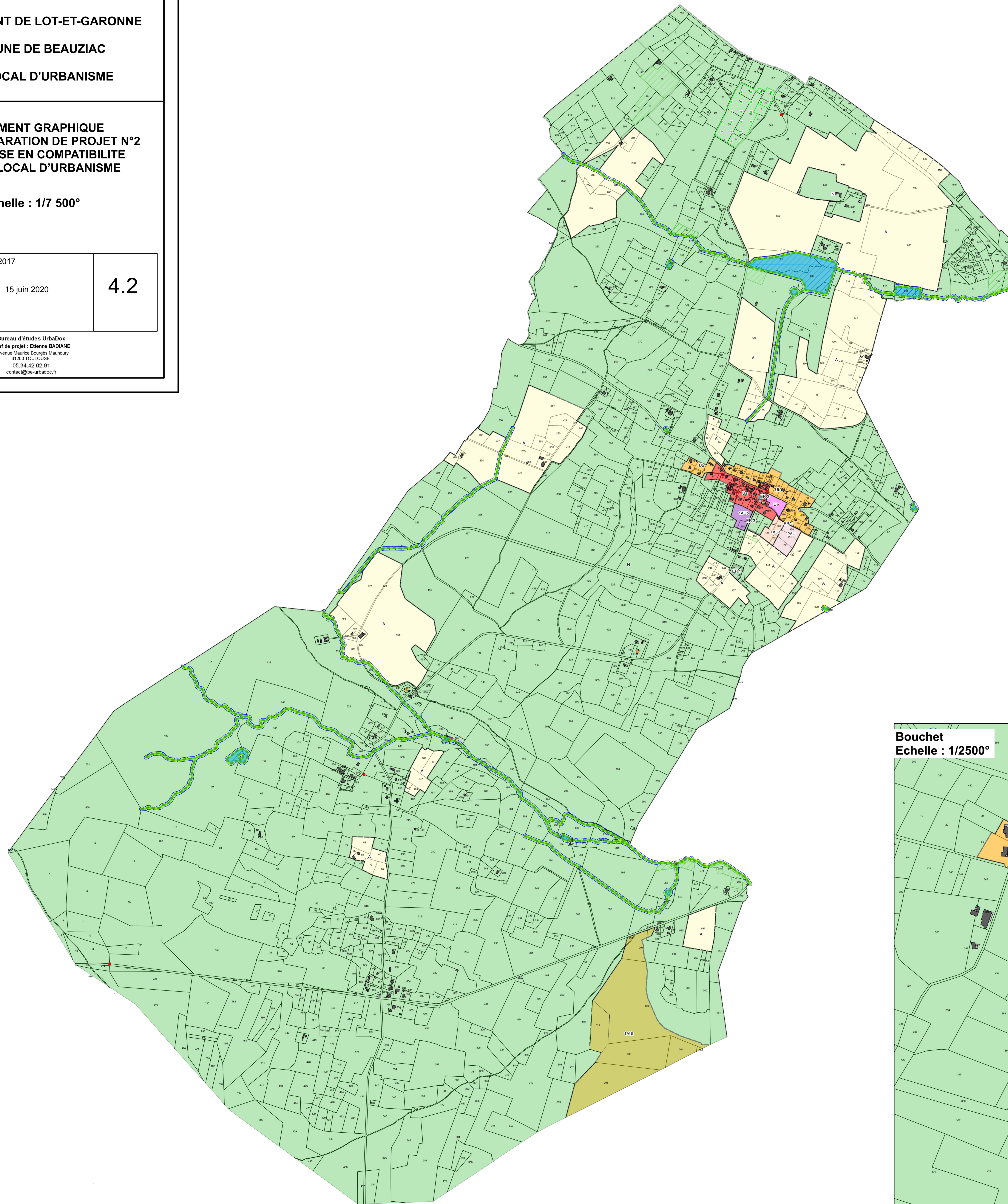
Délibération prescrivant  
la déclaration de projet : 15 juin 2020

Enquête publique :

Approbation :

4.2

Bureau d'études UrbaDoc  
Chef de projet : Etienne BADIANE  
9, avenue Maurice Bourges Maunoury  
31200 TOULOUSE  
05 34 42 02 91  
contact@be-urba.doc.fr



- Légende**
- Zones Urbaines**
- Us : Zone Urbaine correspondant au noyau villageois traditionnel
  - Uib : Zone Urbaine correspondant aux extensions pavillonnaires
  - Ue : Zone Urbaine à vocation d'équipements publics
- Zones A Urbaniser**
- 1AUa : Zone A Urbaniser à vocation d'habitat à court terme
  - 1AUB : Zone A Urbaniser à vocation d'habitat à moyen terme
  - 1AUR : Zone A Urbaniser à vocation touristique
  - 2AU : Zone A Urbaniser à vocation d'habitat à long terme
- Zone Agricole**
- A : Zone Agricole
- Zone Naturelle**
- N : Zone Naturelle
- Eléments de la trame verte et bleue**
- Trame bleue
  - Réservoir de biodiversité
  - Cours d'eau
  - Pièce d'eau
  - Espaces Boisés Classés
  - Eléments de paysage protégés pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
  - Eléments de paysage et de patrimoine protégés au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Autres légendes**
- Calvaire de Bouchet
  - Calvaire de Péjouans
  - Calvaire de Samasantes
  - Calvaire du Tren
  - Chapelle Sainte Radegonde du Tren + Sarcophages
  - Château de Beauziac
  - Château de Carmine
  - Eglise Saint Firéol de Bouchet
  - Four à pain
  - Monuments aux Morts
  - Chêne pluriséculaire
  - Poteau Incendie
  - Mise à jour du cadastre (report à titre indicatif)
  - Emplacements réservés
  - Changement de destination du bâti au titre de l'article L151-11 du code de l'urbanisme

Liste des emplacements réservés

N°	Désignation	Bénéficiaire	Références cadastrales	Superficie
1	Extension du cimetière	Commune	C 138 - C 139	3964 m <sup>2</sup>
2	Création équipement public	Commune	C 368	1168 m <sup>2</sup>
3	Elargissement voirie 1.5 m de large	Commune	OC 156 - 157 - 158 - 154 - 366	349 m <sup>2</sup>
4	Elargissement voirie 3 m de large	Commune	OC 150 - 160 - 161	493 m <sup>2</sup>

Bouchet  
Echelle : 1/2500°

